

Madame Brigitte BOURGUIGNON
Ministre déléguée à l'Autonomie
Ministère des Solidarités et de la Santé
14, avenue Duquesne
75350 Paris 07 SP

Paris, le vendredi 30 octobre 2020

Nos réf. : EP/CC/4166/30102020

Madame la Ministre déléguée,

Depuis plusieurs semaines des pédicures-podologues nous alertent sur la fermeture de nombreux Ehpad et établissements médico-sociaux aux professionnels de santé de ville.

La première période de confinement a montré que l'absence d'interventions des pédicures-podologues a été préjudiciable à la santé et au maintien de l'autonomie des résidents. Aujourd'hui, il semble que l'appréciation de la situation demeure toujours du ressort des seuls directeurs d'établissements.

Il n'est pas concevable que nous répétions les erreurs du printemps.

Monsieur le Président de la République lors de son intervention ce 28 octobre a expressément demandé que les résidents de ces établissements puissent recevoir sous conditions de sécurité sanitaire, des visites de leurs proches. Si la protection contre un isolement moral est de grande importance, la préservation de la santé, la régularité du suivi des pathologies chroniques et la prévention d'une perte d'autonomie sont pour les résidents tout aussi primordiaux.

Il ne serait donc pas acceptable que les pédicures-podologues et les autres intervenants de santé de ville se voient refuser l'entrée alors que des recommandations professionnelles et des protocoles d'interventions stricts sont mis en place. Le ministère des Solidarités et de la Santé officialise une campagne de tests antigéniques visant en priorité les personnels des Ehpad pourquoi ne pas y soumettre les intervenants extérieurs de santé ?

C'est pourquoi Madame la Ministre déléguée, je vous serai très reconnaissant, au nom de la profession et dans l'intérêt de la santé des résidents, de prendre position et d'affirmer l'utilité de la continuité de soins et de l'accueil des intervenants libéraux au sein de ces établissements.

En vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à ma demande, je vous prie d'agréer, Madame la Ministre déléguée, l'expression de ma haute considération.



Éric PROU
Président du Conseil national de
l'Ordre des pédicures-podologues